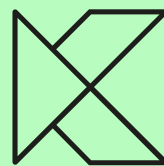


La durabilité chez die Keure



die Keure
— printing and publishing



La durabilité est essentielle pour La Charte. Depuis 2014, l'entreprise investit de manière structurelle dans l'environnement et la durabilité, une initiative gravée dans ses objectifs d'entreprise. Nous nous engageons à privilégier des méthodes de travail aussi durables et respectueuses de l'environnement que possible tout au long de la chaîne de production. Nous contribuons ainsi à la concrétisation d'une économie circulaire à l'horizon 2050, comme le prévoit le 7e programme d'action pour l'environnement de l'Union européenne (DÉCISION No1386/2013/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL ; <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/b8e613ef-76de-11e3-b889-01aa75ed71a1>).

Le 12 avril 2022, l'Union européenne a publié son 8e programme d'action pour l'environnement (https://environment.ec.europa.eu/strategy/environment-action-programme-2030_fr). Ce nouveau programme décennal maintient et renforce les objectifs pour 2050. Il vise à accélérer la transition de l'UE vers une économie propre et circulaire, climatiquement neutre et efficace dans l'utilisation des ressources, le tout d'une manière équitable et inclusive qui souscrit pleinement aux objectifs environnementaux et climatiques du Pacte vert européen.

Le 8e PAE se fixe six objectifs thématiques prioritaires suivants :

- 1 la neutralité climatique ;
- 2 l'adaptation et le renforcement de la résilience au changement climatique et aux autres risques environnementaux ;
- 3 la progression vers une économie circulaire et une croissance régénérative en vue de découpler l'économie de l'utilisation des ressources et de la détérioration de l'environnement ;
- 4 l'objectif zéro pollution pour un environnement exempt de substances toxiques ;
- 5 la protection, la préservation et le rétablissement de la biodiversité, ainsi que le renforcement du capital naturel ;
- 6 la durabilité environnementale et la réduction de l'impact environnemental de la production et de la consommation.

Le 8e PAE devrait également servir de base à la réalisation des objectifs environnementaux de l'Agenda 2030 de Développement durable et des 17 Objectifs de Développement durable (ODD) des Nations Unies. En ce qui concerne la Charte, la plupart de ses mesures de durabilité s'articulent autour de l'ODD 7- énergie propre et de l'ODD 13, la lutte contre les changements climatiques. Par le biais de ses business units, La Charte cherche, en outre, à concrétiser les ambitions sous-jacentes de l'ODD 4, à savoir l'accès de tous à une éducation de qualité. Elle s'efforce, via une politique de parrainage structurel, d'apporter les avantages sociaux d'une éducation de qualité aux enfants et jeunes adultes vulnérables et/ou en situation familiale complexe (ODD 1 – Pas de pauvreté).



En 2022, l'entreprise a décidé d'adopter une approche factuelle et auditée par un organisme externe en matière de développement durable, en particulier pour ce qui concerne les émissions de CO2 que génèrent les activités de l'entreprise, conformément aux normes de reporting des émissions de GES qui expriment les émissions en CO2e (équivalents CO2) pour les scopes 1, 2 et 3.

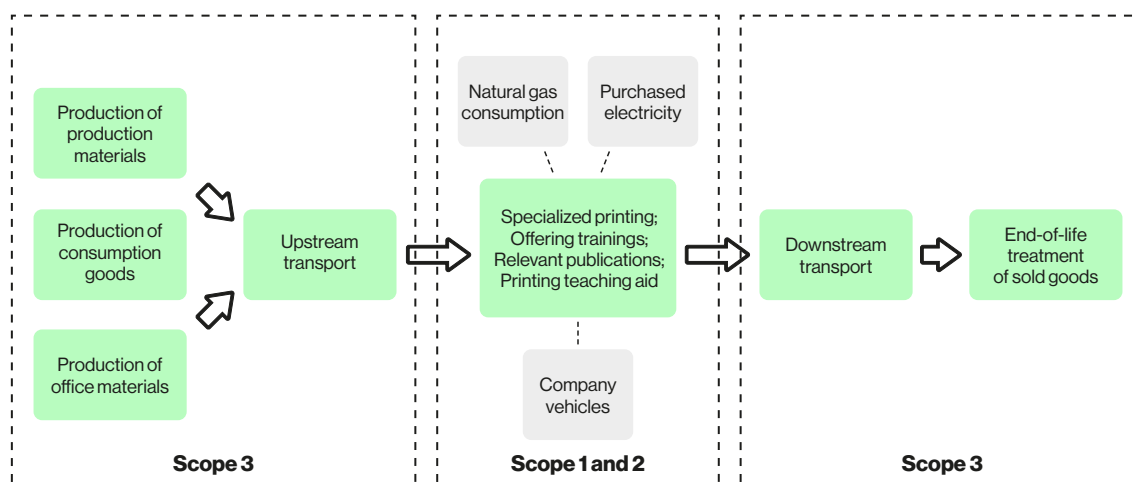
- Scope 1 : l'empreinte de CO2e engendrée par tous les actifs sur lesquels l'entreprise exerce un contrôle direct.
- Scope 2 : l'empreinte de CO2e liée à la consommation d'énergie achetée.
- Scope 3 : l'empreinte de CO2e engendrée par tous les actifs sur lesquels l'entreprise n'exerce pas de contrôle direct.

La Charte investit de manière structurée dans le développement durable depuis 2014. Elle a d'abord mis l'accent sur les énergies renouvelables (scope 2). Elle a ensuite orienté ses plans d'investissement sur la réduction des émissions de CO2 engendrées par des actifs sur lesquels l'entreprise exerce un contrôle direct (scope 1). À partir de 2023, les activités en aval et en amont (scope 3 – CO2e engendré par tous les actifs sur lesquels La Charte n'exerce pas de contrôle direct) seront également recensées.

À la fin de l'année 2022, elle a décidé de lancer un audit externe afin de recenser l'impact CO2e intégral de l'entreprise. Son objectif consiste à instaurer une «comptabilité carbone», dont le KPI est le volume de CO2e par euro de chiffre d'affaires. Les efforts de l'entreprise et les résultats obtenus sont ainsi quantifiables à la lumière d'un critère objectif externe qui permet de prendre de meilleures décisions et de les évaluer. Cette démarche devrait permettre à l'entreprise de disposer d'une base factuelle pour étayer ses allégations relatives au développement durable.

Encon (Encon) s'est chargé de l'audit, en prenant 2021 comme année de référence. L'objectif est d'instaurer une «comptabilité carbone» annuelle certifiée par un organisme externe dans le cadre d'une analyse des scopes 1-2-3.

Le déroulement du processus et les analyses effectuées sont présentés dans le schéma ci-dessous :



En adoptant une politique de comptabilité carbone, l'entreprise sera plus à même de définir des programmes d'action et de quantifier les résultats, avant de les soumettre à Science based Targets¹ (<https://sciencebasedtargets.org/how-it-works>) pour validation. Sur la base de leur analyse scientifique, les objectifs et les résultats sont validés par rapport aux accords de Paris sur le climat.



Les principaux efforts et investissements ont, jusqu'à présent, porté sur le scope 1 (les actifs sur lesquels l'entreprise exerce un contrôle direct) et le scope 2 (la consommation d'énergie de l'entreprise pour mener à bien ses activités). En recensant aussi le scope 3 (les activités en aval et en amont sur lesquelles La Charte n'exerce pas de contrôle direct), l'entreprise pourra prendre des décisions plus éclairées dans le domaine des matières premières et du transport. Tout cela devrait mener, à terme, à une réduction de l'empreinte CO₂e hors du périmètre de l'entreprise.

Pour l'année de référence 2021, elle a relevé les résultats suivants en matière d'émissions de CO₂ (en tonnes de CO₂e et en grammes de CO₂e par euro de chiffre d'affaires) :

- | | | |
|------------|----------|-----------|
| • Scope 1: | 285.25 | 8.73 g/€ |
| • Scope 2: | 6.24 | 0.19 g/€ |
| • Scope 3: | 6,338.01 | 193.94g/€ |

Une première conclusion préliminaire est que les effets d'une politique d'investissement approfondie et intégrée sont déjà largement observables. Les émissions de CO₂e provenant des actifs sur lesquels l'entreprise exerce un contrôle et de la consommation énergétique sont inférieures à 9 g/€. Toujours en ce qui concerne la consommation énergétique, nous pouvons affirmer que l'entreprise est très proche de la neutralité carbone. Au niveau du scope 3, l'objectif est d'affiner les résultats et de les comprendre en vue de pouvoir développer, ici aussi, une politique qui aura un impact positif sur les émissions de CO₂e dans les activités en aval et en amont.

¹ L'initiative Science Based Targets (SBTi) est un partenariat entre le CDP, le World Resources Institute (WRI), le World Wide Fund for Nature (WWF) et le Pacte mondial des Nations Unies.

Le diagramme ci-dessous (Tableau 4) donne la répartition des émissions de CO2e dans les scopes 1 et 2.

Table 4: CO2e footprint die Keure 2021

The overall overview, including all subcategories, is shown in the figure below:



Nous retrouvons les principales émissions dans le Scope 1. Il s'agit, plus précisément, d'émissions stationnaires (surtout en ce qui concerne la partie du chauffage qui ne passe pas encore par chaleur résiduelle), qui représentent 38 % des émissions de scope 1, et d'émissions mobiles (la consommation de carburant fossile par les voitures de société), qui représentent 60 % des émissions de scope 1. Les émissions fugitives sont imputables à une fuite dans le système de climatisation qui a nécessité l'ajout de 3,5 kg de fréon. Le **Tableau 5** résume toutes les émissions de scope 1.

Table 5: Emission sources Scope 1 in 2021

	Tonnes CO2e	% scope 1 emissions	% scope 1 + 2
Stationary emissions	107,26	37,60%	36,80%
Mobile emissions	172,31	60,40%	59,11%
Fugitive emissions	5,68	1,99%	1,95%
Direct process emissions	0,00	0,00%	<0,01%
Total	285,25	100,00%	97,86%

D'ici à la fin de l'année 2030, l'entreprise a pour ambition de réduire à zéro toutes les émissions des scopes 1 et 2, en recourant au strict minimum de mécanismes de compensation.

Les principaux projets relatifs aux émissions stationnaires du scope 1 consistent à raccorder les bâtiments de l'entreprise au nouveau réseau de chauffage de l'IVBO. Cela permettrait de réduire les émissions stationnaires à 0. Le déploiement de ce réseau de chauffage est prévu pour 2024. L'entreprise prévoit un raccordement à partir de janvier 2025, **ce qui permettrait de tirer un trait complet sur la dépendance aux combustibles fossiles.**

En ce qui concerne les émissions mobiles, l'entreprise compte atteindre son objectif grâce à l'électrification complète de sa flotte de voitures de société. Les premières bornes de recharge ont d'ailleurs été installées en juin 2022 (11 bornes de recharge, soit 22 points de recharge). À ce jour, seuls 10 % de la flotte sont hybrides ou électriques. L'objectif est de passer à une flotte hybride ou 100 % électrique d'ici trois ans. L'intégralité de la flotte devrait être convertie au 100 % électrique dans un délai maximal de 5 ans.

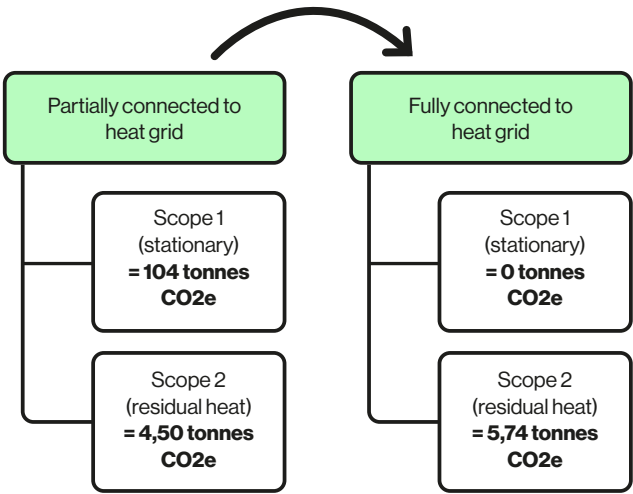
Le **Tableau 9** résume toutes les émissions de scope 2 :

Table 9: Scope 2 emissions in 2021

	Consumption (kWh)	Emission factor (kg CO2e/kWh)	Tonnes CO2e	% scope 1 + 2
Purchased green electricity in Brugge	1.642.249,00	0,00	0,00	<0,01%
On-site produced PV in Brugge	415.627,96	0,00	0,00	<0,01%
Purchased grey electricity in Brussels	1.812,00	0,16	0,28	0,10%
Purchased grey electricity in New York	1.812,00	0,40	0,72	0,25%
Purchased grey electricity in LA	1.812,00	0,40	0,72	0,25%
Purchased steam: residual heat	1.876.770,00	0,00	4,50	1,55%
Total	3.940.082,96	0,16	6,24	2,14%

Le scope 2 se rapproche déjà de la neutralité carbone. La consommation totale d'énergie présente encore une empreinte de 6,24 tonnes de CO2e par an. Nous pouvons imputer cela, d'une part, à l'achat de 100 % d'électricité verte ou à la production sur site. Tous les bâtiments de l'entreprise situés à Kleine Pathoekeweg 3 sont raccordés, d'autre part, au réseau de chauffage de l'IVBO. Cette chaleur résiduelle a une très faible empreinte de CO2e (0,0024 kg CO2e/kWh). En effectuant un raccordement au Kleine Pathoekeweg 5 en 2024-2025, une diminution substantielle du scope 1 peut être obtenue en contrepartie d'une augmentation minime au niveau des émissions de scope 2.

Schéma :



La figure ci-dessous et le **Tableau 10** à la p. suivante présentent les émissions de scope 3 (amont et aval).

An overview of the different Scope 3 categories, is given in the sunburst blow

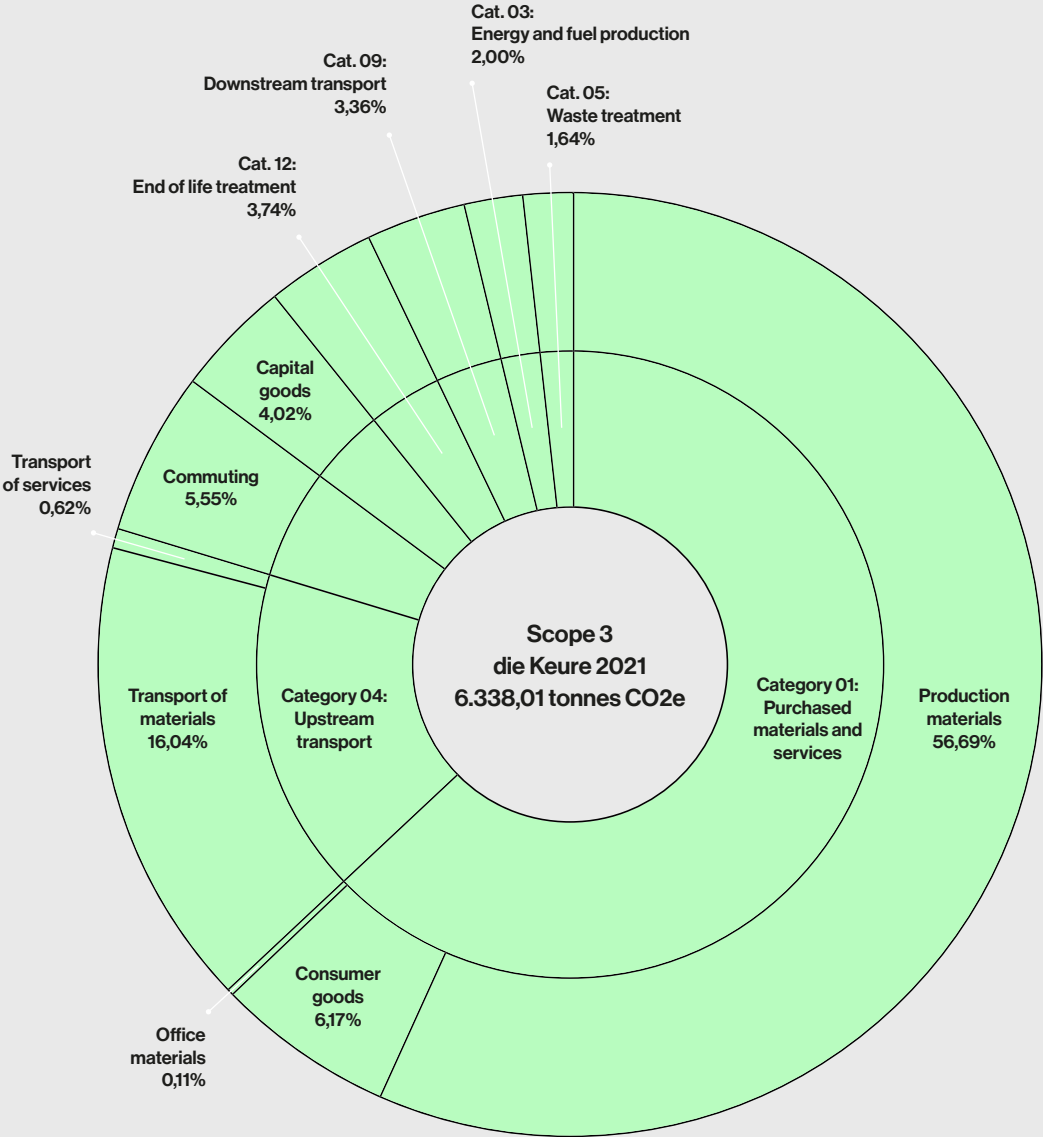


Table 10: Distribution of Scope 3 emissions under different categories %

Scope 3	Tonnes CO2e	%
Category 01: Purchased materials and services	3.991,03	62,97%
Category 02: Capital goods	254,52	4,02%
Category 03: Fuel and energy related activities, not included in scope 1 or 2	127,00	2,00%
Category 04: Upstream transport and distribution	1.055,72	16,66%
Category 05: Waste generated in operations	103,98	1,64%
Category 06: Business travel	3,89	0,06%
Category 07: Employee commuting	352,01	5,55%
Category 09: Downstream transport and distribution	213,03	3,36%
Category 12: End of Life of sold products	236,83	3,74%
Total	6.338,01	100%

La catégorie la plus lourde² est «Purchased materials and services», qui représente 63 % de l'ensemble des émissions de scope 3. Cette catégorie reprend les émissions de CO2e de toutes les matières premières et de tous les biens de consommation achetés par l'entreprise. En recensant ces données par type de matière première, La Charte pourra instaurer une politique d'approvisionnement visant à réduire l'empreinte de CO2e. L'objectif de 2023 est d'affiner, de systématiser et de valider ces données afin de déployer une politique d'approvisionnement CO2e dont les résultats seront visibles dès 2024.

«Capital goods» : les émissions générées par les investissements dans les immobilisations corporelles (par ex. : les machines, le matériel informatique, les travaux d'infrastructure, etc.).

«Fuel and energy related activities, not included in scope 1 or 2» : les émissions associées aux biens d'équipement qui — dans le cas de La Charte — produisent de l'énergie verte que l'entreprise achète à des tiers ou qu'elle produit sur le site.

«Upstream transport and distribution» : cette catégorie regroupe tous les transports et la distribution des tiers jusqu'au site de production de La Charte et représente 17 % de toutes les émissions de scope 3. Le calcul actuel de l'empreinte de CO2e pour les matières premières repose sur l'hypothèse d'un transport à 100 % par camion (base de données Ecolnvent 3.6 avec un facteur d'émission camion de 7,5 à 16 tonnes). Pour les services, nous avons supposé qu'il s'agit d'un véhicule personnel avec type de carburant mixte (essence/diesel). L'objectif est d'effectuer ce calcul en 2022-2023 sur la base des données fournies par des tiers, pour ensuite tenir compte des répercussions des émissions de CO2 dans les transports dans le cadre de la politique d'achat.

«Waste generated in operations» : l'entreprise accorde une grande importance au recyclage et a pour objectif de maximiser le recyclage et la réutilisation quand cela est possible, tout en s'efforçant de minimiser les flux de déchets externes. En 2021, l'empreinte carbone atteignait 104 tonnes de CO2e. Parmi ces 104 tonnes, 2,86 tonnes étaient des déchets dangereux.

² L'entreprise ne génère pas d'émissions dans les catégories 8, 10, 11, 13, 14 et 15, soit parce qu'elle n'exerce pas ces activités en amont ou en aval (notamment la cat. 8 et 13 : actifs loués en amont ou en aval, et la cat. 14 : franchises); soit parce qu'elle exerce ces activités, mais que les émissions sont neutres. Par exemple, la cat. 11 : émissions liées à l'utilisation des produits vendus : l'entreprise vend principalement des produits qui ne consomment pas d'énergie (par ex. : un téléphone portable) ou qui ne génèrent pas d'émissions liées à l'utilisation du produit (par ex. : du carburant).



«Business Travel» : 3,9 tonnes de CO₂e. L'entreprise privilégie les voyages en train pour ses déplacements professionnels. Elle exerce une partie de ses activités aux États-Unis, ce qui nécessite donc le recours ponctuel à l'avion. Lorsque cela est possible, les réunions et les événements sont regroupés.

«Employee commuting» : depuis 2018, l'entreprise s'est engagée structurellement en faveur de la mobilité verte de ses collaborateurs, indépendamment de ses propres initiatives en faveur de l'électrification de sa flotte automobile. Elle a lancé un programme de leasing de vélos en 2019 afin d'inciter les collaborateurs à venir au travail à vélo. Depuis son instauration, près d'un collaborateur sur cinq recourt à ce programme (19 %). Par rapport à la mesure de référence datant de 2017, la valeur «vélo pour les trajets domicile-travail» a augmenté à 27 %. La valeur «voiture pour les trajets domicile-travail» a chuté à 67 %. Le reste emprunte les transports en commun ou un mélange de moyens de transport (par ex. : la voiture jusqu'à la gare + les transports publics). L'entreprise met ses bornes de recharge à la disposition des collaborateurs qui viennent au travail avec des voitures électriques ou hybrides.

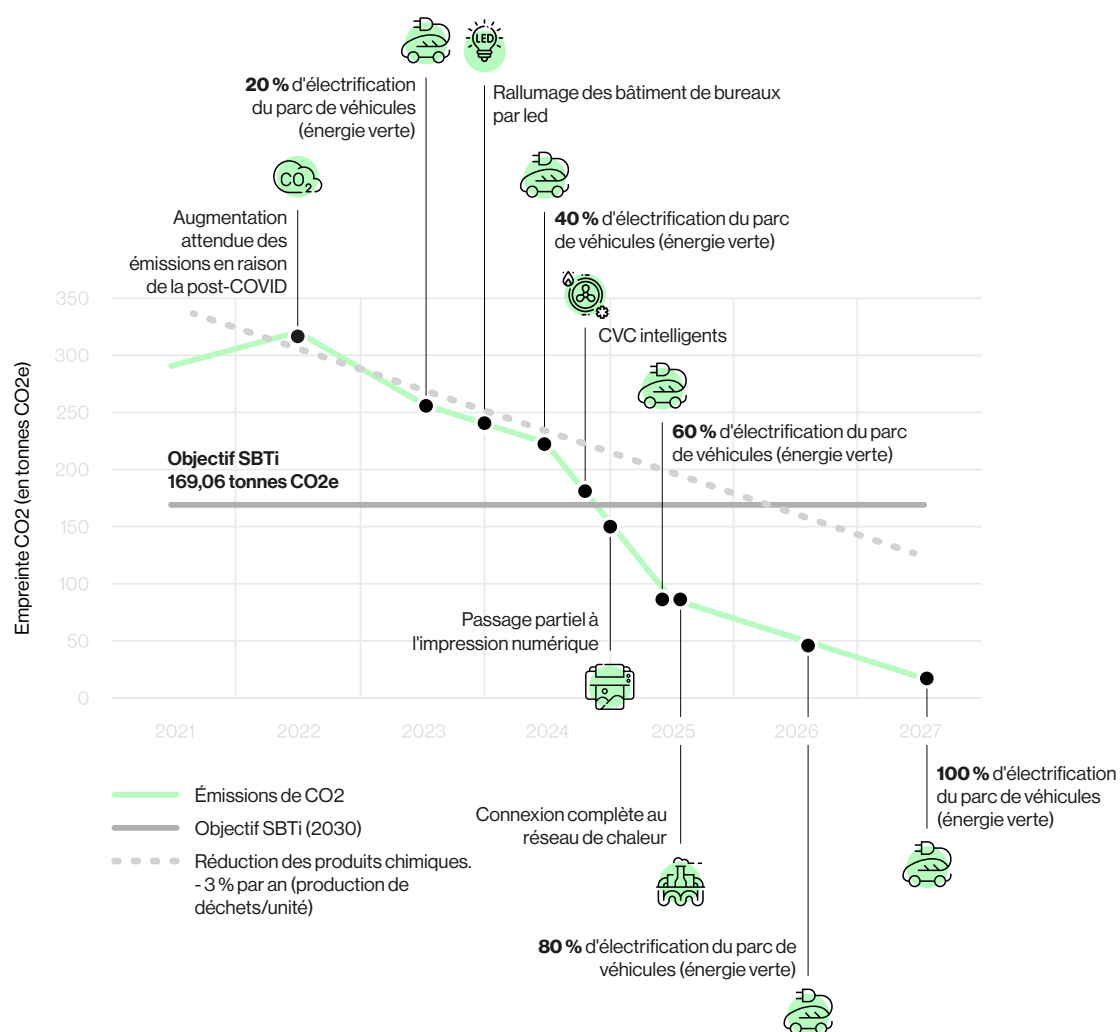
«Downstream transport and distribution» : ce chiffre couvre tous les transports au départ de l'usine en direction des clients. Parmi ces 213 tonnes, une grande partie est transportée par avion (187 tonnes, principalement en direction des États-Unis). L'entreprise privilégie les transports aériens lents (le cas échéant, en utilisant les capacités existantes non exploitées) et les transports maritimes (faibles émissions de CO₂e par kilomètre). Elle envisage également une autre forme de distribution en déployant sa propre infrastructure de transport, ce qui permettrait de réduire le nombre de kilomètres parcourus par les transporteurs internationaux.

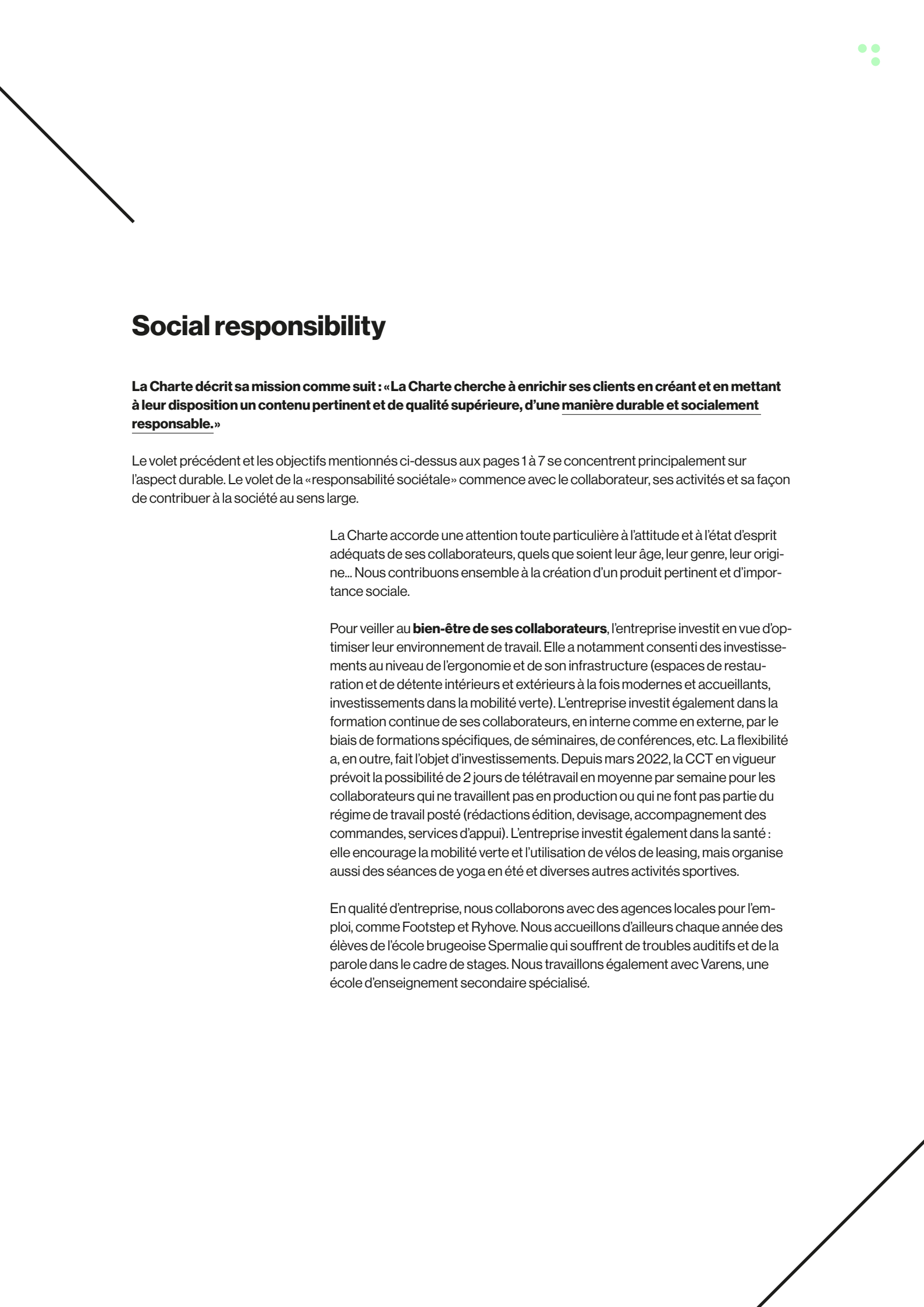
«End of life sold products» : cette catégorie se compose des émissions projetées en provenance du traitement des déchets de produits manufacturés en fin de vie. En 2021, le total des émissions projetées atteignait 237 tonnes. 29 tonnes se composaient de catalogues et de livres d'art. La valeur la plus importante (185 tonnes) concernait les autocollants et les matériaux imprimés autres que le papier.

Le tableau ci-dessus donne un aperçu des émissions pour l'année de référence 2021. L'entreprise cherche principalement à atteindre l'objectif «zéro émission» dans les scopes 1 et 2 pour 2030, mais également à réduire considérablement les émissions de scope 3. Cela implique de se faire d'abord une idée des émissions de 2022 et des années suivantes et d'obtenir la certification des projets et objectifs proposés par Science Based Targets. En résumé :

- 2022-2023
 - Clôture du reporting CO₂e 2022 en mai 2023. Pour 2022, nous anticipons une augmentation dans le scope 1 (principalement due à la fin du coronavirus = plus de kilomètres pour les voitures de société) et dans le scope 3 (augmentation du chiffre d'affaires = plus de matériaux et de kilomètres de transport, ainsi qu'une plus grande constitution de stocks en raison des problèmes de chaîne d'approvisionnement lors du premier semestre 2022).
 - Validation SBTi prévue en octobre 2023.
 - Pour 2023 (clôture du reporting CO₂e en mai 2024), nous anticipons les premières retombées de l'électrification de la flotte automobile (scope 1). Pour le scope 3, il est principalement question du déploiement d'une politique d'approvisionnement CO₂e capable d'être mise en œuvre.
- 2024
 - Scope 1 : si le raccordement au nouveau réseau de chauffage est possible, l'essentiel des «émissions stationnaires», soit 35 % du scope 1, disparaîtra dès 2025.
 - Retombées supplémentaires de l'électrification de la flotte automobile (59 % des émissions de scope 1).
 - Résultats de la politique d'achat dans le scope 3 (objectif à déterminer).
- 2024-2030
 - Échéance provisoire : émissions de CO₂e dans les scopes 1 et 2 = 0 avant 2030.
 - Scope 3 : à déterminer.

Un aperçu schématique des programmes d'action et de leur incidence sur l'empreinte CO2e 2021-2030 est présenté à la page 8.





Social responsibility

La Charte décrit sa mission comme suit : « La Charte cherche à enrichir ses clients en créant et en mettant à leur disposition un contenu pertinent et de qualité supérieure, d'une manière durable et socialement responsable. »

Le volet précédent et les objectifs mentionnés ci-dessus aux pages 1 à 7 se concentrent principalement sur l'aspect durable. Le volet de la « responsabilité sociétale » commence avec le collaborateur, ses activités et sa façon de contribuer à la société au sens large.

La Charte accorde une attention toute particulière à l'attitude et à l'état d'esprit adéquats de ses collaborateurs, quels que soient leur âge, leur genre, leur origine... Nous contribuons ensemble à la création d'un produit pertinent et d'importance sociale.

Pour veiller au **bien-être de ses collaborateurs**, l'entreprise investit en vue d'optimiser leur environnement de travail. Elle a notamment consenti des investissements au niveau de l'ergonomie et de son infrastructure (espaces de restauration et de détente intérieurs et extérieurs à la fois modernes et accueillants, investissements dans la mobilité verte). L'entreprise investit également dans la formation continue de ses collaborateurs, en interne comme en externe, par le biais de formations spécifiques, de séminaires, de conférences, etc. La flexibilité a, en outre, fait l'objet d'investissements. Depuis mars 2022, la CCT en vigueur prévoit la possibilité de 2 jours de télétravail en moyenne par semaine pour les collaborateurs qui ne travaillent pas en production ou qui ne font pas partie du régime de travail posté (rédactions édition, devisage, accompagnement des commandes, services d'appui). L'entreprise investit également dans la santé : elle encourage la mobilité verte et l'utilisation de vélos de leasing, mais organise aussi des séances de yoga en été et diverses autres activités sportives.

En qualité d'entreprise, nous collaborons avec des agences locales pour l'emploi, comme Footstep et Ryhove. Nous accueillons d'ailleurs chaque année des élèves de l'école brugeoise Spermalie qui souffrent de troubles auditifs et de la parole dans le cadre de stages. Nous travaillons également avec Varens, une école d'enseignement secondaire spécialisé.



[DeSleutel]
MENSEN KANSEN GROEIEN

L'entreprise offre également un soutien structurel à long terme à une série d'initiatives, conformément à sa mission en lien avec les ODD 1 et 4. Voici quelques exemples :

De Sleutel ([Home – De Sleutel](#)) est un organisme actif dans le secteur des soins de santé qui se consacre aux personnes toxicodépendantes et aux groupes à risque. Il propose des services de prévention, un centre d'accueil d'urgence, des soins ambulatoires et résidentiels, ainsi que des emplois en Flandre. Les jeunes toxicomanes sont également tenus de respecter l'obligation scolaire. Il arrive parfois qu'un enfant aux parents toxicodépendants doive continuer sa scolarité hors du contexte familial confidentiel. De Sleutel jouit d'une excellente réputation en ce qui concerne la combinaison de modèles cliniques et émancipateurs dans un contexte éducatif.

Robin

Robin ([Home – Fondation Robin](#)) réunit tous les «acteurs» de notre société en vue de construire un système durable qui nous permettrait de résoudre structurellement la problématique des frais scolaires impayés des enfants en situation de précarité dans notre pays.


Fonds Dieter

Le Fonds Dieter ([Home – Fonds Dieter – Soutien financier pour les jeunes défavorisés \[fonds-dieter.be\]](#)) accompagne les jeunes bénéficiaires de l'Aide à la jeunesse ou ayant été placés en famille d'accueil, en vue de les aider à poursuivre leurs études. Le Fonds procède de deux manières : un soutien financier additionnel pour les frais d'études et un coaching.



Pelicano ([Fondation Pelicano – Ensemble contre la pauvreté infantile en Belgique](#)) se consacre à l'élimination structurelle de la pauvreté infantile (nourriture en suffisance, conditions de vie saines, accès à une éducation adéquate et loisirs enrichissants).

Les partenaires existants sont mieux encadrés et/ou soutenus financièrement dans la mesure de leur activité. L'efficacité des moyens déployés fait l'objet d'une évaluation annuelle par rapport aux objectifs fixés. En fonction de cette évaluation, les engagements sont adaptés et les objectifs futurs sélectionnés.

Restez
informé

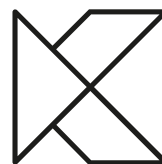
 DieKeureEducatief

 diekeureprinting
diekeureeducatief

 dieKeure

 @dieKeure

 die-keure-publishing
diekeureprinting



die Keure
— printing and publishing

Kleine Pathoekeweg 3, B-8000 Brugge
050 47 12 72 – info@diekeure.be – www.diekeure.be